Image not found or type unknown

Coemprunteurs -liquidation judiciaire

Par **cantate**, le **01/09/2008** à **10:19**

Bonjour,

Suite à un dépôt de bilan mon épux a été mis en liquidation judiciaire. Nous sommes sous le régime de la communaudté de biens et son entreprise était en nom propre. Les crédits à son nom ont été déposés dans la liquidation ert ont été "effacés" faute d'actifs.

Je suis coemprunteur pour deux crédits et les créanciers se retournent contre moi, comment d'un coté et étant sous le régime de la communauté une décision de justice "efface" le crédit et de l'autre me le récclame à moi alors que notre situation est la m^me.

Que puis je faire est-il possible que dans ce cas le restant dû soit diminué de moitié compte tenu de la décision du Tribunal de Commerce ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés